



Ordre de versement: retraits en toute flexibilité

Vous déterminez le moment où vous souhaitez procéder à des prélèvements de capital. Le montant minimum s'élève à CHF 5000 qui sont versés sur un compte postal en Suisse ou sur un compte bancaire ouvert à votre nom en tant que titulaire du compte de prestations.

Je souhaite le versement suivant:

Montant (min. CHF 5000) _____

Date du versement _____

Numéro du compte de prestations A _____

Titulaire du compte

Nom, prénom _____

Rue et numéro _____

NPA et localité _____

Veillez verser le montant sur le compte suivant:

(Remarque: le / la titulaire du compte de prestations et celui / celle du compte sur lequel le montant est versé doivent être identiques. S'il s'agit d'un compte partenaire ou joint, il faut indiquer la désignation précise du compte.)

Titulaire du compte _____

IBAN _____

BIC _____

Institut financier _____

Succursale et localité _____

Date _____ Signature _____

À retourner à: AXA Vie SA, Encaissement Vie individuelle, case postale 300, 8401 Winterthour
ou par e-mail à services.el@axa.ch